

# T@mT@m/CFTC.FAE

-----depuis l'an 2000

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat – 263 BOULEVARD VOLTAIRE – 75011 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

• [cftcfae@free.fr](mailto:cftcfae@free.fr) <http://www.cftc-fae.fr> [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE) –

**N° 483 – 23/10/2018**

## Rémunérations des agents publics : le Gouvernement dévoile ses pistes

Lors du **groupe de travail n°3 « comment faire évoluer la rémunération des agents publics »**, les pistes du Gouvernement présentées par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) font froid dans le dos.

Deux scénarios sont présentés :

- 1) Renforcer la prise en compte du mérite individuel et collectif et poursuivre la simplification des régimes indemnitaires
- 2) Aménager les grilles indiciaires pour redonner des marges de manœuvre sur les éléments variables de rémunération.

En réalité, **cette réforme est liée à celles des retraites**, les primes étant destinées à être intégrées dans le calcul de la pension, avec la fin du calcul sur les 6 derniers mois remplacé par un calcul sur l'ensemble de la carrière de l'agent !

Est-ce un jeu de dupes ?

Dans ces conditions, la nature des dites primes, absolument inégalitaires dans la Fonction publique, devient un obstacle !

Pour essayer de corriger cela, le projet prévoit l'accroissement massif de la part du mérite individuel voire collectif :

- par le déploiement de la part IFSE (le montant de l'IFSE de chaque agent correspond au moins à la somme des primes et indemnités perçues mensuellement et liées à l'exercice de la fonction ou à l'appartenance à un grade) du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en faveur des corps n'en bénéficiant pas
- par la transformation du CIA (complément indemnitaire annuel intégré au RIFSEEP) en bonus annuel

- par l'intégration de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) dans le régime indemnitaire général.

Le scénario 2 prévoit l'allongement de la durée des échelons de 2 à 3 mois par an pour dégager de 400 à 500 millions d'euros !

Ceci pour redéployer les régimes indemnitaires au mérite en croissance.

En synthèse :

**RALENTIR LA PROGRESSION INDEMNITAIRE, ALLONGER LES CARRIERES, POUR FINANCER LA REMUNERATION AU MERITE A VOLUME BUDGETAIRE CONSTANT : QUI VA PAYER ?**

**LES AGENTS DONT LES REGIMES INDEMNITAIRES BAISSERAIENT RISQUENT DE PLONGER AVEC LEURS FAMILLES DANS LA PAUVRETE.**

**PRENDRE A JACQUES POUR HABILLER PAUL : AVEC QUELLES GARANTIES SOCIALES ? QUELLE OBJECTIVITE ?**

**ON VOIT BIEN QUE LES INEGALITES INDEMNITAIRES SONT UN OBSTACLE A LA REFORME DES RETRAITES.**

**LE GOUVERNEMENT DOIT REVOIR SA COPIE**